



Charte d'engagement pour une forêt durable à destination des fournisseurs

En qualité d'acteur industriel de l'économie circulaire transformant les déchets et rebuts du bois en une énergie à faible émission de CO₂, Biosyl est particulièrement attaché à s'appuyer sur une chaîne d'approvisionnement responsable et transparente.

Biosyl exige de ses fournisseurs des rondins de bois issus de forêts gérées durablement.

- Une forêt gérée durablement est une forêt où la récolte de bois ne dépasse jamais la capacité de renouvellement de la forêt dans le respect et le maintien de la biodiversité, des sols et des eaux.
- Les fournisseurs en rondins de bois de Biosyl s'engagent à lui communiquer :
 - Les essences de rondins de bois livrés
 - La localisation des travaux de sylviculture dont sont issus les rondins de bois
 - La nature des coupes réalisées dont sont issus les rondins de bois
- Les fournisseurs en rondins de bois de Biosyl s'engagent à conserver et renouveler autant que nécessaire leur certification de forêts gérées durablement (tels que PEFC ou FSC)

Le défaut d'information ou la non conformité avec le cahier des charges des matières premières entraîne le rejet des livraisons.

Les produits Biosyl bénéficient des certifications PEFC, DIN Plus, Bois de France et EN Plus.



Monsieur Patrice Avias



Monsieur Gilles de Boncourt